
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement

tenue le mardi 5 décembre 2017 à 19 h 30

777, boul. Marcel-Laurin

CA17 08 0729

Séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 5 décembre 2017, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele
Les conseillers d'arrondissement : Jacques Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Isabelle Bastien, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

Le maire mentionne ce qui suit :

- L'arrondissement de Saint-Laurent s'est vu décerner le prix « **Stationnement écoresponsable** » par le Conseil régional de l'environnement de Montréal (CRE-Montréal), pour le stationnement de sa Bibliothèque du Boisé, lors d'une cérémonie qui s'est tenue le 4 décembre dernier à la Maison du développement durable;
- Le 23 novembre, la Société québécoise des professionnels en relations publiques (SQPRP) a décerné un prix d'excellence argent à l'arrondissement de Saint-Laurent, et ce, dans la catégorie Excellence stratégique – Programme externe de relations publiques pour la campagne de communications menée dans le cadre de la démarche de consultation citoyenne Demain à Saint-Laurent en 2016.

CA17 08 0730

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 décembre 2017.

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter tel que soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 décembre 2017, tel que modifié par l'ajout du point 15.01.

ADOPTÉ.

CA17 08 0731

Soumis le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2017.

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter tel que soumis les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du 21 novembre 2017 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA17 08 0732

Première période de questions du public, de 19h39 à 19h47

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Madame Huong Le Thanh, 116, rue Laperrière (intervenant #1):

La dalle de béton de l'entrée est plus haute que le trottoir. Elle a été cassée par un Bombardier. Elle a déposé sa requête en avril. Elle demande d'aider pour réparer la dalle de béton.

Réponse (Alan DeSousa) : un suivi sera fait avec les Travaux publics.

Monsieur Julio Ribiera, 1356, rue Saint-Louis (intervenant #2) :

Remercie pour la demande qu'il a acheminé. Les travaux sont faits sur la rue Décarie. Il demande une copie de conformité des travaux pour le comité.

Réponse (Alan DeSousa) : on ne produit pas de tel document, ça fait partie de la continuité des affaires.

CA17 08 0733

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation:

CONSIDÉRANT que les Nations unies ont proclamé le 5 décembre Journée mondiale du bénévolat;

CONSIDÉRANT que la Journée mondiale du bénévolat nous offre l'occasion de remercier celles et ceux qui se consacrent au mieux-être d'autrui ;

CONSIDÉRANT que partout dans le monde et particulièrement au Québec, à Montréal et à Saint-Laurent, des bénévoles se vouent à diverses causes pour aider la collectivité ;

CONSIDÉRANT que le désir d'aider les autres est universel et dépasse les frontières, les cultures et les langues ;

CONSIDÉRANT qu'à Saint-Laurent, nous sommes privilégiés de pouvoir compter sur un réseau de bénévoles parmi les mieux implantés et engagés dans nos organismes du milieu.

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la Journée mondiale du bénévolat le 5 décembre 2017 et invite les Laurentiennes et les Laurentiens à exprimer leur appréciation envers leurs concitoyens qui donnent généreusement de leur temps, de leur talent et de leur énergie contribuant ainsi au développement harmonieux de notre communauté.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce cinquième jour de décembre deux mille dix-sept.

CA17 08 0734

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176121016 relatif aux placements publicitaires pour l'année 2018.

ATTENDU que le journal Les Nouvelles St-Laurent est le seul hebdomadaire diffusé sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement, qu'il est distribué à toutes les portes et également à plusieurs points de dépôt;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une commande ouverte de 118 995,77 \$ en faveur de Transcontinental Médias S.E.N.C pour les placements publicitaires pour l'année 2018.

2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0735

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173152008 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de reconstruction de la rue Marcel.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de reconstruction des infrastructures souterraines et de surface sur une partie de la rue Marcel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0736

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176121017 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour le service de patrouilleurs de la sécurité urbaine pour l'année 2018.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des communications et des relations avec les citoyens, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour le service de patrouilleurs de la sécurité urbaine sur le territoire de l'arrondissement pour une durée d'un an, renouvelable deux années et approuver la grille d'évaluation.

ADOPTÉ.

CA17 08 0737

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176879013 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les services de gardiennage dans les bâtiments publics.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des communications et des relations avec les citoyens, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les services de gardiennage dans les bâtiments publics de l'arrondissement, pour une durée de cinq ans.

ADOPTÉ.

CA17 08 0738

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176673008 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour le décapage, le nettoyage, et la peinture des bassins des piscines extérieures, pataugeoires et jeux d'eau de l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'année 2018.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour le décapage, le nettoyage et la peinture des bassins des piscines extérieures, pataugeoires et jeux d'eau de l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'année 2018.

ADOPTÉ.

CA17 08 0739

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176121019 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les services de graphisme relativement aux publications de l'arrondissement pour l'année 2018.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des communications et des relations avec les citoyens, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les services de graphisme relativement aux publications de l'arrondissement pour l'année 2018.

ADOPTÉ.

CA17 08 0740

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177154006 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour retenir les services professionnels pour le projet de la rue Decelles dans le cadre du PIRPP.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron,

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour retenir les services professionnels pour le projet de la rue Decelles dans le cadre du PIRPP, et approuver la grille d'évaluation.

ADOPTÉ.

CA17 08 0741

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173152006 relatif à une dépense au contrat octroyé à Consultants en développement et gestion urbaine (CDGU) inc. pour les services professionnels visant la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réaménagement de la cour arrière du Centre des loisirs.

ATTENDU la résolution CA17 080221 adoptée le 4 avril 2017 par le conseil d'arrondissement afin d'accorder un contrat à Les Entreprises C. Dubois pour les travaux de réaménagement de la cour arrière du Centre des loisirs;

ATTENDU la résolution CA16 080287 adoptée le 7 juin 2016 par le conseil d'arrondissement afin d'accorder un contrat à Consultants en développement et gestion urbaine (CDGU) inc. pour les services professionnels visant la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réaménagement de la cour arrière du Centre des loisirs;

ATTENDU que les documents contractuels stipulaient que les travaux devaient être complétés le 20 juin 2017, et qu'ils se sont terminés le 10 août 2017;

ATTENDU que le délai supplémentaire a engendré des honoraires professionnels additionnels;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem ; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De ratifier une dépense additionnelle de 24 213,74 \$ au contrat octroyé à Consultants en développement et gestion urbaine (CDGU) inc. pour les services professionnels visant la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réaménagement de la cour arrière du Centre des loisirs et en autoriser le paiement à même la pénalité imposée à Les Entreprises C. Dubois pour retard dans l'exécution des travaux.

2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0742

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173679013 relatif à une dépense en faveur de Bau-Val CMM., pour la valorisation des matériaux bitumineux et de béton.

ATTENDU les besoins de l'arrondissement pour le recyclage de matériaux bitumineux et de béton en lien avec les différents travaux exécutés par les services des travaux publics;

ATTENDU l'entente cadre numéro 910214 en faveur de Bau-Val CMM;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de 69 847,31 \$ en faveur de Bau-Val CMM pour la valorisation des matériaux bitumineux et de béton;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0743

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176121018 relatif à une dépense additionnelle pour les travaux de conception graphiques pour l'année 2017.

ATTENDU que le fournisseur Francine Pilon fait toutes les publications de Saint-Laurent depuis des années avec talent et rapidité et qu'afin de conserver une cohérence et la même signature graphique dans toutes nos publications, il est important de continuer à pouvoir utiliser ses services;

ATTENDU que le bon de commande annuel en faveur de Francine Pilon (BC1172717) est présentement à 24 719,63 \$ et que cette dépense additionnelle augmente le bon de commande au-delà de 25 000 \$;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem ; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 2 529,45 \$, incluant les taxes, à Francine Pilon, pour les travaux de conception graphiques pour l'année 2017.
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0744

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173058021 relatif à l'octroi d'un contrat pour la réalisation des travaux de réparation des branchements d'égout sur diverses rues - Soumission 17-523.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
R. Benoît Construction inc.	65 507,42 \$
Lordbec excavation inc	69 348,82 \$
Les entreprises JCGF inc.	81 810,46 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem,

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **R. Benoît Construction inc** le contrat pour la réalisation des travaux de réparation des branchements d'égout sur diverses rues, aux prix et conditions de la

soumission de ladite firme, totalisant la somme de 65 507,42 \$, sous la supervision de la Direction des travaux publics.

- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.
- 3.- D'autoriser le retour en appel d'offres sur invitation une fois que la somme maximale du présent octroi aura été totalement dépensée.

ADOPTÉ.

CA17 08 0745

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177146007 relatif à l'octroi d'un contrat pour le contrôle et l'extermination d'insectes nuisibles et rongeurs - Soumission 17-16534.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Extermination West-Island (2866-1767 Québec inc.)	97 672,50 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme **Extermination West-Island (2866-1767 Québec inc.)** le contrat pour le contrôle et l'extermination d'insectes nuisibles et rongeurs, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 97 672,50 \$, sous la supervision de la Direction des travaux publics, pour une période de 3 ans.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0746

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177146010 relatif à l'octroi d'un contrat pour l'inspection des équipements de réfrigération situés dans la salle mécanique de l'aréna Raymond Bourque, pour 3 ans - Soumission 17-521.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
Cimco réfrigération	69 306,33 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'octroyer à la firme Cimco réfrigération le contrat pour l'inspection des équipements de réfrigération situés dans la salle mécanique de l'aréna Raymond Bourque, pour 3 ans, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de 69 306,33 \$, sous la supervision de la Direction des travaux publics.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0747

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177550009 relatif à la soumission pour les travaux de réfection de la toiture du Développement économique Saint-Laurent - Soumission 17-031.

ATTENDU que l'appel d'offres public 17-031 pour la réfection de la toiture du Développement économique de l'arrondissement de Saint-Laurent a été lancé en août 2017;

ATTENDU que les soumissions reçues sont considérées trop chères car le prix soumis est de 70,47 % supérieur à l'estimation;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De rejeter les soumissions de l'appel d'offres 17-031 et d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour réaliser les travaux de réfection de la toiture du Développement économique Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

CA17 08 0748

Soumis sommaire addenda numéro 1164378046 relatif à un addenda pour changer l'imputation d'une dépense en faveur du Canadien National.

ATTENDU la résolution CA17 080012 adoptée par le conseil d'arrondissement le 10 janvier 2017 afin d'autoriser une dépense de 485 700 \$, plus les taxes applicables, en faveur du Canadien National pour la construction d'un passage à niveau et l'installation d'un nouveau système d'avertissement;

ATTENDU que, depuis l'autorisation de cette dépense, des pourparlers ont été entrepris avec la Ville centre afin que cette dernière assure le financement des travaux d'aménagement de la piste cyclable et piétonne reliant le boulevard Montpellier de l'est à l'ouest de la voie ferrée du Canadien National, qui s'avère de compétence d'agglomération;

ATTENDU que la Direction des Transports est prête à payer la totalité de cette dépense, soit la somme de 558 433,58 \$, taxes incluses;

ATTENDU que la dépense ayant été imputée entièrement à l'Arrondissement, il y a lieu de modifier la provenance ainsi que l'imputation des crédits;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser un sommaire addenda afin de modifier la provenance ainsi que l'imputation des crédits relativement à une dépense de 485 700 \$, plus taxes, en faveur du Canadien National, pour la construction d'un passage à niveau et d'un nouveau système d'avertissement (passage Montpellier).
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0749

Soumis sommaire addenda numéro 1173058012 pour modifier la provenance et l'imputation des crédits relatifs au contrat pour les travaux d'une piste cyclable et piétonne (passage Montpellier).

ATTENDU la résolution CA17 080223 adoptée par le conseil d'arrondissement le 4 avril 2017 et octroyant à 4042077 Canada inc. le contrat pour les travaux de réalisation de la piste cyclable et piétonne reliant le boulevard Montpellier de l'est à l'ouest de la voie ferrée du Canadien National;

ATTENDU que depuis l'octroi de ce contrat, des pourparlers ont été entrepris avec la Ville centre afin que cette dernière assure le financement des travaux d'aménagement de la piste cyclable et piétonne reliant le boulevard Montpellier de l'est à l'ouest de la voie ferrée du Canadien National, qui s'avère de compétence d'agglomération;

ATTENDU que la Direction des Transports est prête à payer sa part du contrat, évaluée à 66 % du montant total, soit une somme de 374 730,63 \$, taxes incluses;

ATTENDU que, la dépense ayant été imputée entièrement à l'arrondissement, il y a lieu de modifier partiellement la provenance ainsi que l'imputation des crédits relatifs à ce contrat;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De modifier partiellement la provenance ainsi que l'imputation des crédits relativement au contrat octroyé à 4042077 Canada inc. pour les travaux de réalisation de la piste cyclable

et piétonne reliant le boulevard Montpellier de l'est à l'ouest de la voie ferrée du Canadien National

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0750

Soumis sommaire décisionnel numéro 1172298003 relatif au renouvellement du contrat d'entretien des logiciels de géomatique pour l'année 2018.

ATTENDU que les logiciels de géomatique de ESRI sont à la base d'importants systèmes de gestion de l'arrondissement de Saint-Laurent, dont les systèmes GéoUSOL (gestion de l'aménagement urbain), GoSaintLaurent (outil de visualisation et de requête des actifs municipaux) et GoBACS (gestion des bacs d'ordure et de recyclage de l'arrondissement);

ATTENDU que les logiciels de géomatique ESRI sont nécessaires pour opérer ces systèmes;

ATTENDU qu'ESRI Canada ltée, concepteur de ces logiciels, est le seul à fournir ce service spécifique;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser le renouvellement du contrat d'entretien des logiciels de géomatique pour l'année 2018 à ESRI Canada ltée, pour un montant maximal de 54 000 \$.

2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0751

Soumis sommaire addenda numéro 1174378033 relatif à l'annulation d'un contrat pour la fourniture de consoles d'éclairage pour l'installation sur les poteaux d'Hydro-Québec.

ATTENDU que le projet de remplacement des luminaires de rue fixés sur les poteaux de bois d'Hydro-Québec par des luminaires à DEL a été amorcé par l'Arrondissement en 2014 et s'est poursuivi en 2015;

ATTENDU qu'en 2016, les activités de remplacement des luminaires ont été suspendues dans l'attente du rapport de la Direction régionale de santé publique sur les luminaires DEL de rue;

ATTENDU que le rapport a été émis en décembre 2016 annonçant l'absence de risques associés à ce type d'éclairage sur la santé des citoyens et permettant la reprise des activités;

ATTENDU la résolution CA17 080391 adoptée le 6 juin 2017 par le conseil d'arrondissement afin d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture de nouvelles consoles d'éclairage en remplacement des existantes sur les poteaux d'Hydro-Québec de l'arrondissement de Saint-Laurent;

ATTENDU qu'aucune soumission n'a été déposée suite à cet appel d'offres;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'annuler la soumission 17-16464 pour la fourniture de nouvelles consoles d'éclairage en remplacement des existantes sur les poteaux d'Hydro-Québec.

2.- D'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture de nouvelles consoles d'éclairage en remplacement des existantes sur les poteaux d'Hydro-Québec.

ADOPTÉ.

CA17 08 0752

Soumis sommaire décisionnel numéro 1174378026 relatif à la résiliation d'un contrat pour la réfection de diverses installations sportives et le retour en appel d'offres.

ATTENDU la résolution CA13 080756 adoptée le 3 décembre 2013 par le conseil d'arrondissement afin d'octroyer un contrat pour la réalisation des travaux de reconstruction du terrain de basketball du parc Marlborough, du terrain de basketball, d'une partie du terrain de

balle et de divers mobiliers sportifs du parc Saint-Laurent ainsi que des travaux d'installation d'un filet pour les terrains de soccer du parc Philippe-Laheurte - Soumission 13-044.

ATTENDU que les travaux de réfection des terrains de baseball et de basket-ball au parc Saint-Laurent, faisant partie de ce contrat, ont été suspendus en raison de la présence de sol contaminé;

ATTENDU que les coûts projetés pour les travaux à venir dans le cadre de la soumission 13-044 totalisent environ 840 039,69 \$, taxes incluses et représentent une augmentation qui dépasse 100 % du contrat initial;

ATTENDU qu'il est recommandé de résilier le contrat 13-044, de payer un dédommagement à Techniparc et d'autoriser le retour en appel d'offres public pour la réalisation de travaux d'aménagement et de décontamination au parc Saint-Laurent.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la résiliation du contrat octroyé à Techniparc (9032-2454 Québec inc.) pour la réfection de diverses installations sportives - Parcs Saint-Laurent, Marlborough et Philippe-Laheurte - Soumission 13-044.
- 2.- D'autoriser le paiement d'un montant de 26 734,75 \$, en dédommagement, tel que convenu avec l'entrepreneur.
- 3.- D'autoriser le retour en appel d'offres public pour la réalisation de travaux d'aménagement et de décontamination au parc Saint-Laurent.
- 4.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0753

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173231015 relatif au calendrier des séances ordinaires du Conseil d'arrondissement pour l'année 2018.

ATTENDU l'article 319 de la Loi sur les Cités et Villes prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU le règlement numéro RCA08-08-0007 modifiant le règlement numéro RCA02-08-2001 sur les séances du Conseil d'arrondissement et les règles de procédures applicables prévoit que les séances ordinaires se tiennent le premier mardi de chaque mois, à 19h30, à la salle du Conseil du bureau d'arrondissement, au 777 Marcel-Laurin;

ATTENDU qu'il est également prévu que si une séance tombe sur un jour férié, elle est reportée au jour juridique suivant. La mairie d'arrondissement étant fermée le 2 janvier 2018, la séance sera reportée au mardi suivant, soit le 9 janvier 2018;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'établir comme suit le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2018, chacune débutant à 19 h 30 :

- 9 janvier
- 6 février
- 6 mars
- 3 avril
- 1er mai
- 5 juin
- 3 juillet
- 7 août
- 4 septembre
- 2 octobre

- 6 novembre
- 4 décembre

ADOPTÉ.

CA17 08 0754

Soumis sommaire décisionnel numéro 1176724001 relatif à la cession des actifs des Entreprises d'Électricité Renaissance inc. en faveur de Environnement Routier NRJ inc - Soumission 15-029.

ATTENDU le contrat octroyé le 14 décembre 2015 (sommaire décisionnel 1154378032, résolution CA15 080632) à Les Entreprises d'électricité renaissance inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction de l'éclairage du parc Painter pour une somme maximale de 245 867,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-029 ;

ATTENDU le contrat de cession intervenu en date du 25 septembre 2017, entre la firme Les Entreprises d'électricité renaissance inc. et de Environnement Routier NRJ inc. ;

Proposé par le conseiller Francesco Miele

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De prendre acte de la cession des actifs de Les entreprises d'électricité renaissance inc. en faveur de Environnement routier NRJ inc.
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0755

Soumis sommaire décisionnel numéro 1172410006 relatif à un remboursement au fonds de roulement du budget de fonctionnement.

ATTENDU l'article 569.0.1. de *La Loi des Cités et villes* : « Le conseil doit prévoir, chaque année, à même ses revenus généraux, une somme suffisante pour rembourser tout emprunt au fonds de roulement »;

ATTENDU que la saine gestion et l'octroi de contrats à moindres coûts ont permis de dégager des économies au budget de fonctionnement;

ATTENDU que l'arrondissement souhaite continuer à gérer sainement les deniers publics en remboursant partiellement des affectations du fonds de roulement;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser un remboursement au fonds de roulement de 527 019,92 \$ du budget de fonctionnement.

ADOPTÉ.

CA17 08 0756

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement (sommaire décisionnel 1173984015).

- Madame Michèle D. Biron, conseillère du district Normand-McLaren;
- Monsieur Jacques Cohen, conseiller du district Côte-de-Liesse.

Après avoir pris connaissance de ces documents, le Conseil prie le secrétaire d'en transmettre copie à la Direction du greffe et de les déposer aux archives.

CA17 08 0757

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177146006 relatif au dépôt d'une demande d'aide financière au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal dans le cadre de l'entente de collaboration entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal pour le verdissement avec

des emprises de transport d'électricité, et autoriser la chef de la Division environnement et protection du territoire à signer tous les documents administratifs relatifs à cette demande.

ATTENDU l'entente conclue entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal pour la période 2015-2017 pour soutenir les initiatives de verdissement dans le cadre d'un nouveau volet du projet de Plan d'action canopée;

ATTENDU que cette entente rejoint la vision ainsi que les objectifs de la Politique de protection et de la mise en valeur des milieux naturels tout comme ceux du plan de développement durable « Montréal durable 2016-2020 », par sa priorité « verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources »;

ATTENDU que la deuxième phase de l'entente invite les arrondissements à proposer un projet dans les emprises de transport d'électricité afin d'obtenir une aide financière pour la réalisation du projet;

ATTENDU que l'adoption par l'arrondissement de son plan local de développement durable 2017-2020 témoigne de l'importance qu'il accorde au verdissement et à la protection de la biodiversité sur son territoire;

ATTENDU qu'un projet d'aménagement d'un corridor de biodiversité est actuellement en phase de conception et qu'un concours d'architecture de paysage visant l'élaboration du plan directeur du corridor de biodiversité a été lancé en septembre 2017 et se terminera au printemps 2018;

ATTENDU que le projet proposé par l'arrondissement consiste à créer une oasis faunique pour la sauvegarde du papillon monarque sur l'emprise de transport d'électricité située sur le boulevard Cavendish, entre les boulevards Thimens et Poirier et que cette section de terre-plein est au coeur du corridor de biodiversité Cavendish-Laurin-Liesse;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière par l'arrondissement de Saint-Laurent au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal dans le cadre de l'entente de collaboration entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal pour le verdissement avec des emprises de transport d'électricité et autoriser la chef de la Division environnement et protection du territoire à signer tous les documents administratifs relatifs à cette demande.

ADOPTÉ.

CA17 08 0758

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173231024 relatif à une demande de subvention de 50 000 \$ à la Société de développement commercial La Zone Décarie Nord, pour l'année 2018.

ATTENDU que la SDC La Zone Décarie Nord est la première et la seule à être établie sur le territoire de Saint-Laurent ;

ATTENDU le règlement RCA17-08-5 sur les subventions aux sociétés de développements commercial (SDC) et plus particulièrement ses articles 12 et 13 ;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 50 000 \$ à la Société de développement commercial La Zone Décarie Nord, pour l'année 2018 ;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0759

Soumis sommaire décisionnel numéro 1170299026 relatif à une aide financière au Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien à la démarche de revitalisation urbaine intégrée (RUI) des quartiers Hodge-Place Benoit et Chameran-Lebeau.

ATTENDU qu'au printemps 2017, les montants provenant du MAMOT permettant de compléter le soutien financier aux deux démarches de revitalisation urbaine intégrée n'étaient pas encore disponibles;

ATTENDU qu'en avril 2017 (117029906 - CA17 080249), un budget de 96 151 \$, provenant de la base budgétaire de la Direction de la diversité sociale, a été octroyé pour soutenir les actions du Comité local de revitalisation, dans le cadre du plan de Revitalisation urbaine intégrée du secteur Hodge-Place Benoit;

ATTENDU qu'en septembre 2017 (CM17 1238), le conseil municipal approuvait une entente triennale de 1,5M \$ visant à poursuivre les réalisations effectuées dans ces milieux de vie, via le Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole (FIRM);

ATTENDU que actions réalisées par les RUI permettent de contribuer à la revitalisation des quartiers en améliorant les conditions de vie des citoyens, en établissant des projets structurants et pérennes et en conjuguant les efforts de la communauté;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer au Comité des Organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) une somme de 40 000 \$ en soutien à la démarche de Revitalisation urbaine intégrée du quartier Hodge-Place Benoit pour l'année 2017-2018;
- 2.- D'accorder au Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent (COSSL) une somme de 40 000 \$ en soutien à la démarche de Revitalisation urbaine intégrée du quartier Chaméran-Lebeau, pour l'année 2017-2018;
- 3.- D'approuver les conventions qui s'y rattachent.

ADOPTÉ.

CA17 08 0760

Soumis sommaire décisionnel numéro 1170299028 relatif à un don à l'organisme Accueils au cœur de l'enfance dans le cadre de sa guignolée annuelle pour son centre de pédiatrie sociale, édition 2017.

ATTENDU les critères et balises de soutien et de reconnaissance actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 300 \$ à l'organisme Accueils au cœur de l'enfance dans le cadre de sa guignolée annuelle pour son centre de pédiatrie sociale, édition 2017;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0761

Soumis sommaire décisionnel numéro 1170299029 relatif à un don à La Fondation du cégep du Vieux Montréal en soutien à l'édition 2017 de l'Opération Nez rouge.

ATTENDU les critères d'admissibilité de la politique de soutien et de reconnaissance actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Aref Salem,

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 300 \$ à la Fondation du cégep du Vieux-Montréal dans le cadre de l'Opération Nez Rouge 2017;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0762

Soumis sommaire décisionnel numéro 1170299027 relatif à une aide financière non récurrente de 25 000 \$ au Comité Logement Saint-Laurent en soutien aux démarches de consolidation de l'organisme et visant à approuver un addenda à la convention conclue dans le cadre de la politique de soutien et reconnaissance de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'en date du 6 décembre 2016 (sommaire décisionnel 1166909007- résolution CA16 080681), 19 organismes communautaires actifs sur le territoire de Saint-Laurent ont été accrédités et qu'un montant annuel de 10 000 \$ été accordé au Comité logement Saint-Laurent en soutien à sa mission de base, pour les années 2017, 2018 et 2019;

ATTENDU que le Comité Logement Saint-Laurent est actuellement aux prises avec une situation financière précaire, qui mettra en péril la poursuite de ses activités auprès de la population laurentienne, à compter du mois de mars 2018;

ATTENDU qu'une demande officielle de solidarité du milieu a été adressée lors de la Table centrale du COSSL du 21 septembre 2017, pour une deuxième rencontre du « comité de sauvetage » et que des recommandations ont été proposées à l'organisme;

ATTENDU que l'organisme n'a pas les ressources nécessaires pour mettre ces recommandations de l'avant et qu'une demande de contribution financière est adressée à l'arrondissement afin de s'assurer que les activités et services de l'organisme ne seront pas interrompus dans un avenir rapproché;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une aide financière non récurrente de 25 000 \$ au Comité Logement Saint-Laurent en soutien aux démarches de consolidation de l'organisme;
- 2.- D'approuver l'addenda à la convention conclue dans le cadre de la politique de soutien et reconnaissance de l'arrondissement de Saint-Laurent;
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0763

Soumis sommaire décisionnel numéro 1170664008 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, à participer aux événements suivants :

Concert bénéfice de Noël de l'église Notre-Dame-du-Bel-Amour au 7055, avenue Jean-Bourdon, le samedi 10 décembre 2017 - 2 billets à 20 \$:	40 \$
Concert bénéfice de Noël de la paroisse Notre-Dame-du-Bois-Franc au 2220 rue Patricia, le samedi 10 décembre 2017 - 2 billets à 15 \$	30 \$

- 2.- De ratifier les dépenses pour lesquelles une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, ont participé aux événements suivants :

Fondation Cure sclérodémie de l'Hôpital général juif de Montréal - Soirée levée de fonds du jeudi 23 novembre 2017 au Crystal à Saint-Laurent - 2 billets à 100 \$:	200 \$
--	---------------

- 3.- D'imputer les dépenses selon les informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0764

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1173984012).

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 28 septembre et le 29 novembre incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus et du rapport sur les paiements à Hydro-Québec au 29 novembre 2017, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA17 08 0765

Soumis sommaire décisionnel numéro 1171024003 relatif à la radiation d'une somme de 22 950,47 \$ \$, plus 15,00 \$ de frais de recouvrement ainsi que tout solde dû, relativement au compte 80-190596-1, exercice 2014 mod 01.

ATTENDU que les circonstances confuses de ce dossier, les aléas d'un procès et le fardeau de preuve requis font en sorte que toute demande de paiement à la STM serait contestée devant les tribunaux et que les probabilités de condamnation sont faibles;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ.

1. D'approuver la radiation de la somme de 22 950,47 \$, plus 15,00 \$ de frais de recouvrement ainsi que tout solde dû, relativement au compte 80-190596-1 exercice 2014 mod 01.

2. D'imputer la radiation comme suit:

Imputation radiation (SIMON): Arrondissement Saint-Laurent

Radiation recettes diverses: 2101 0000000 000000 00000 11808 000000

Montant à radier: 22 950,47 \$ plus 15,00 \$ de frais de recouvrement et tout solde dû au compte 80-190596-1 exercice 2014 mod 01.

ADOPTÉ.

CA17 08 0766

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499106 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 855, boulevard Décarie et au 400, rue Ouimet dans la zone C16-018 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la construction d'un bâtiment mixte dont le taux d'implantation au sol est supérieur au maximum permis.

ATTENDU qu'au point 5. a) du procès-verbal de la séance tenue le 11 octobre 2017, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier: DM - 20170901);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 15 novembre 2017 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 855, boulevard Décarie et au 400, rue Ouimet dans la zone C16-018 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet la construction d'un bâtiment mixte dont le taux d'implantation au sol est supérieur au maximum permis, tel que représenté sur l'option 2 datée du 10 novembre 2017.

Les travaux donnant effet à cette dérogation mineure doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA17 08 0767

Soumis sommaire décisionnel numéro 1177499107 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment mixte aux 855, boulevard Décarie et 400, rue Ouimet dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'au point 6. a) de la séance tenue le 11 octobre 2017, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20170901);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment mixte aux 855, boulevard Décarie et 400, rue Ouimet dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté dans l'option 2 soumise le 10 novembre 2017.

Les murs seront recouverts d'un revêtement de brique traditionnelle dans les tons de rouge de la compagnie Meridian, d'un revêtement de bloc architectural de couleur « Gris pâle » de la compagnie Techo-Bloc et de panneaux architecturaux d'acier de couleur « Fusain » de la compagnie Panfab, ou de leurs équivalents.

ADOPTÉ.

CA17 08 0768

Le règlement numéro RCA17-08-5 sur les subventions aux sociétés de développement commercial est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1163231018).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du 21 novembre 2017, le conseil d'arrondissement a adopté le projet de règlement numéro RCA17-08-5 sur les subventions aux sociétés de développement commercial (CA17 080703);

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 21 novembre 2017, la conseillère Michèle D. Biron a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement numéro RCA17-08-5 sur les subventions aux sociétés de développement commercial (CA17 080704);

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA17-08-5 sur les subventions aux sociétés de développement commercial.

ADOPTÉ.

CA17 08 0769

Le règlement numéro RCA17-08-8 portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial La Zone Décarie Nord pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation, est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1173231021).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du 21 novembre 2017, le conseil d'arrondissement a adopté le projet de règlement numéro RCA17-08-8 portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial La Zone Décarie Nord pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation (CA17 080705);

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 21 novembre 2017, le conseiller Francesco Miele a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement numéro RCA17-08-8 portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial La Zone Décarie Nord pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation (CA17 080706);

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA17-08-8 portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial La Zone Décarie Nord pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation.

ADOPTÉ.

CA17 08 0770

Le règlement numéro RCA18-08-1 sur les tarifs est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1173231022).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du 21 novembre 2017, le conseil d'arrondissement a adopté le projet de règlement numéro RCA18-08-1 sur les tarifs (CA17 080707);

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 21 novembre 2017, le conseiller Aref Salem a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement numéro RCA18-08-1 sur les tarifs (CA17 080708);

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA18-08-1 sur les tarifs.

ADOPTÉ.

CA17 08 0771

Le projet règlement numéro RCA17-08-7 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2018 est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1173231019).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 21 novembre 2017, le conseiller Aref Salem a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement numéro RCA17-08-7 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2018 (CA17 080709);

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le projet de règlement numéro RCA17-08-7 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2018.

ADOPTÉ.

CA17 08 0772

Le projet règlement numéro RCA17-08-9 annulant divers règlements d'emprunts est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1173984014).

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le projet de règlement numéro RCA17-08-9 annulant divers règlements d'emprunts.

ADOPTÉ.

CA17 08 0773

Le conseiller Jacques Cohen donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro RCA17-08-9 annulant divers règlements d'emprunts, à savoir :

- RCA07-08-0005 autorisant un emprunt de 20 000 \$ pour des travaux de pavage des stationnement publics;
- RCA12-08-7 autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ pour la construction du complexe sportif de l'arrondissement de Saint-Laurent;
- RCA16-08-4 autorisant un emprunt de 1 445 000 \$ pour l'acquisition de véhicules, de machinerie, d'outillage et d'équipements.

(1173984014)

CA17 08 0774

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173950045 relatif à la prolongation de postes temporaires et/ou de banques d'heures pour 2018 dans des emplois cols blancs afin de terminer certains mandats et abolition/création d'un poste dans des emplois cols blancs.

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la prolongation de deux postes temporaires d'inspecteur horticulture et arboriculture pour une période de trois mois à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dépassant pas le 31 mars 2018, à la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la prolongation de la banque d'heures dans l'emploi de technicienne en ressources humaines pour une période de trois mois ne dépassant pas le 31 mars 2018, à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs et du greffe;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la prolongation du poste temporaire de technicien développement d'application bureautique pour une période de trois mois ne dépassant pas le 31 mars 2018, à la Division des ressources informationnelles et gestion documentaire de la Direction des services administratifs et du greffe;

ATTENDU l'évaluation des besoins en tenant compte de l'appariement des fonctions de la famille d'emplois de l'inspectorat du cadre bâti qui a eu cours en 2016 pour l'ensemble de ces emplois à la Ville et que l'emploi d'agent du cadre bâti reflète davantage les besoins de l'arrondissement;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1. De prolonger deux postes temporaires d'inspecteur horticulture et arboriculture pour une période de trois mois à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dépassant pas le 31 mars 2018 (postes 71785 et 71786), à la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics;
2. De prolonger la banque d'heures dans l'emploi de technicienne en ressources humaines (poste 72106) pour une période de trois mois ne dépassant pas le 31 mars 2018 (13 semaines à 35 heures = 455 heures) à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs et du greffe;
3. De prolonger le poste temporaire de technicien développement d'application bureautique (poste 51547) pour une période de trois mois ne dépassant pas le 31 mars 2018, à la Division des ressources informationnelles et gestion documentaire de la Direction des services administratifs et du greffe;
4. D'abolir le poste d'inspecteur du cadre bâti (poste 64535) et de créer un poste d'agent du cadre bâti (emploi 782930), à la Division des permis et des inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;
5. D'imputer ces dépenses conformément aux informations contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA17 08 0775

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173950047 relatif à la titularisation d'employés cols bleus.

ATTENDU qu'il y a lieu de titulariser des employés cols bleus afin de maintenir le plancher d'emplois prévu à la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1. D'entériner la titularisation de monsieur Benoit Lalonde (100002458) à compter du 9 décembre 2017, au poste de préposé à l'entretien – sports et loisirs à la Section du centre des loisirs et de l'administration de la Division des loisirs, du développement social et de l'administration de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, poste numéro 61056 code d'emploi 600470 - Centre d'opération 304726 - Groupe de traitement 003 des cols bleus;
2. D'entériner la titularisation de monsieur Benoit Paradis (100002358) à compter du 9 décembre 2017, au poste de préposé à l'entretien – sports et loisirs à la Section du centre des loisirs et de l'administration de la Division des loisirs, du développement social et de l'administration de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, poste numéro 61055 code d'emploi 600470 - Centre d'opération 304726 - Groupe de traitement 003 des cols bleus;
3. D'entériner la titularisation de monsieur Luc Malaison (100002319) à compter du 9 décembre 2017, au poste de préposé à l'entretien – sports et loisirs à la Section de l'aréna et des installations extérieures de la Division des loisirs, du développement social et de l'administration de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, poste numéro 40815 code d'emploi 600470 - Centre d'opération 304727 - Groupe de traitement 003 des cols bleus.

ADOPTÉ.

CA17 08 0776

Soumis sommaire décisionnel numéro 1173950048 relatif à la nomination d'un ingénieur à la Division des études techniques de la Direction des travaux publics.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste d'ingénieur à la Division des études techniques de la Direction des travaux publics;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer Philippe Provost au poste d'ingénieur (emploi 451020 - poste: 57966 - SBA: 266129) à la Section circulation et transport de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics, à compter de son entrée en fonction, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (SPSPEM).

ADOPTÉ.

CA17 08 0777

Dépôt du rapport bimestriel pour les mois de septembre et octobre 2017 du poste de quartier 7 du Service de police de la Ville de Montréal.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

CA17 08 0778

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 20h54

Les dossiers suivants sont soumis à la présente séance :

- La conseillère Michèle D. Biron offre ses souhaits de Joyeuses Fêtes et de belle Nouvelle Année. Elle invite à consulter le bulletin Saint-Laurent pour les horaires de fermeture des édifices publics pendant la période des fêtes.

- Le conseiller Francesco Miele offre ses meilleurs vœux à toutes les confessions dont les fêtes approchent et souhaite de prendre du temps en famille. Il souligne la « Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes », se remémorant la tragédie de Polytechnique.
- Le conseiller Aref Salem traite de ce qui suit :
 - o Joint sa voix à celle de son collègue Francesco Miele pour souligner les victimes de la tragédie de Polytechnique;
 - o Invite à donner du temps auprès des organismes d'aide à l'approche des fêtes;
 - o Précise qu'on ramasse des jouets et des denrées non périssables à la mairie;
 - o Mentionne que les collectes de déchets du 25 décembre et du 1^{er} janvier sont reportées au lendemain;
 - o Informe les citoyens que la patrouille de sécurité urbaine sera là 24/24.
- Le conseiller Jacques Cohen offre ses vœux à tous les résidents et leur rappelle de procéder à l'installation de leurs pneus d'hiver.
- Le maire Alan DeSousa remercie les employés parce qu'on a réalisé beaucoup de choses cette année. Remercie également les citoyens pour leur confiance et précise qu'elle n'est jamais tenue pour acquise. Il offre ses vœux pour les fêtes à tous les citoyens.

CA17 08 0779

Deuxième période de questions du public débute à 20h54

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Julio Rivera, 1356, rue Saint-Louis (intervenant #2):

- Offre ses félicitations pour La Zone Décarie Nord.

Monsieur Berj Merdjanian, SDC La Zone Décarie Nord, 647, rue Décarie (intervenant #4)

- Déploire que des affiches électorales soient toujours présentes sur Décarie;
- Zone Décarie nord, c'est le seul comité. Les marchands doivent unir leur voix et leurs efforts;
- Succès des activités de l'Association des marchands.

Réponse (Alan DeSousa) : si les affiches ne sont pas retirées par les partis politiques, la Ville les enlèvera aux frais desdits partis.

CA17 08 0780

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 21h16.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 9 janvier 2018.
